



Conakry, le 10 décembre 2020

COMMUNIQUE DE LA SOUS-COMMISSION PROTOCOLE DE L'INVESTITURE

Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie d'investiture du Président de la République, Son Excellence Professeur Alpha CONDE, qui aura lieu le 15 décembre 2020 au Palais Mohammed V, il est porté à la connaissance des corps constitués et des invités que la convocation est prévue à 7 heures, sur l'esplanade du Palais du Peuple.

Tous les participants devront observer les mesures suivantes :

1. Présentation au Palais du Peuple d'un certificat de négativité au test Covid-19 avant l'embarquement dans les autobus VIP pour le Palais Mohammed V ;
2. Présentation de la carte d'invitation et du badge délivrés par les services du Protocole ;
3. Le strict respect de la distanciation physique et de l'ordre de préséance dans la salle d'investiture.

Les Présidents des Institutions Républicaines, les membres du Gouvernement, les Chefs de Missions diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales accrédités en République de Guinée sont autorisés à utiliser leurs véhicules de commandement pour se rendre au lieu de cérémonie, munis de leur certificat de négativité au test Covid-19, du carton d'invitation, du badge mis à leur disposition par les services du Protocole, sous réserve de disposer du macaron autorisant la circulation sur l'axe Palais du Peuple et Palais Mohammed V.

Les délégations étrangères partiront de leur lieu d'hébergement au Palais Mohammed V, accompagnées de leurs agents du protocole.

Le Président de la Sous-Commission Protocole

AMBASSADEUR MAMADY SINKOUN KABA

